



## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR·TRICE BÉNÉVOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date limite de dépôt de la candidature :** jeudi 30 mai 2023 à 23H59

À la date limite indiquée ci-dessus, le ou la candidat·e doit avoir fait parvenir à Badminton Québec

- le présent formulaire dûment rempli;
- son CV valorisant les compétences et expériences recherchées par le conseil d'administration;
- une déclaration d'intérêts signée;

Une candidature est automatiquement rejetée si ces exigences ne sont pas respectées.

Veuillez lire tous les renseignements additionnels de la page 3.

### Identification et renseignements

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone - résidence :	Téléphone - bureau :
Téléphone - cellulaire :	Courriel :
Sexe <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Non spécifié	
Cochez la case qui représente votre situation (voir page 2) :	
<input type="checkbox"/> administrateur·trice indépendant·e <input type="checkbox"/> athlète national·e/international·e <input type="checkbox"/> autre	

Décrivez, en quelques phrases, les raisons qui motivent votre candidature (vos compétences et expériences qui seraient bénéfiques pour le conseil d'administration de Badminton Québec) :

Par la présente, je confirme être majeur·e et poser ma candidature au poste de

administrateur·trice (mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'année **2026**)  
au sein du conseil d'administration de Badminton Québec.

Je comprends que le Comité d'élection mis en place conformément à l'article 24 des Règlements généraux de Badminton Québec vérifiera la validité de ma candidature; cette dernière sera rejetée si elle est jugée non valide. Si elle est reconnue valide, ma candidature sera soumise, lors de l'Assemblée générale annuelle du samedi 15 juin 2024. Je comprends que ce poste sera en élection au suffrage universel des membres actifs à l'Assemblée générale qui se déroulera à la Maison du Loisir et du Sport (salle Réservoir Manicouagan) et en ligne via la plateforme Zoom, le samedi 15 juin 2024 dès 09h00.

Je confirme avoir lu les Politiques et directives de Badminton Québec et m'engager à y adhérer.

Je m'engage à respecter le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs en cas d'élection.

En foi de quoi j'ai signé :

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aaaa)

Voir « Comment soumettre sa candidature » à la page 3.

### **Composition du Conseil d'administration**

En vertu des Règlements généraux de Badminton Québec, le Conseil d'administration composé de sept personnes élus par l'assemblée générale.

La composition du Conseil doit respecter les règles suivantes au niveau de la répartition des sièges :

- Au moins deux administrateurs-trices doivent être indépendants-es;
- Il doit y avoir au minimum un homme et une femme au sein du Conseil;
- Il ne doit pas y avoir plus d'un-e athlète actif-ve sur la scène nationale ou internationale;
- Le ou la président-e sortant-e ne dispose pas d'un siège d'office au sein du Conseil.

Est inhabile à être un-e administrateur-trice :

- Le ou la mineur-e, le ou la majeur-e en tutelle ou en curatelle, le ou la failli-e et la personne à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction;
- La personne qui dispose d'antécédents judiciaires dans les matières liées à la violence, aux infractions ou inconduites d'ordre sexuel, au vol ou à la fraude, aux drogues ou aux stupéfiants ou à toute autre infraction liée à l'exercice des fonctions d'administrateur;
- Le ou la propriétaire ou le membre du personnel d'entreprises privées ou un membre du personnel d'organismes liés à Badminton Québec par une entente de biens ou de services ;
- Un-e employé-e de Badminton Québec;
- L'administrateur-trice qui termine son cinquième mandat consécutif

**Note importante:** Une personne qui occupe le poste d'administrateur-trice, de secrétaire ou de président-e ne peut pas recevoir la subvention pour entraîneurs-es de la PSEE à partir de la saison **2024-2025**.

### **Administrateur-trice indépendant-e**

Afin d'être considéré comme étant indépendant-e, un-e administrateur-trice ne doit pas :

- être gestionnaire ou membre du personnel d'un membre actif ou associé de Badminton Québec;
- être administrateur-trice au sein du conseil d'administration de l'un des membres actifs ou associés de Badminton Québec;
- être un-e entraîneur-e ou un-e officiel-le;
- être un athlète actif sur la scène nationale ou internationale;
- être le parent d'un-e athlète ou d'un-e entraîneur-e impliqué-e dans les activités d'une équipe provinciale qui est sous la responsabilité de Badminton Québec.

Lors de l'assemblée générale annuelle du **15 juin 2024**, une des trois administrateurs-trices qui ne sont pas en élection est considérée comme indépendante.

### **Vérification des antécédents judiciaires**

Veuillez communiquer avec Badminton Québec afin de connaître la procédure de vérification des antécédents judiciaires.

### **Comment soumettre sa candidature**

Veuillez retourner ce formulaire à M. Alexandre Grosleau, directeur général, avant le 30 mai 2023 23h59 par courriel au [alexandre.grosleau@badmintonquebec.com](mailto:alexandre.grosleau@badmintonquebec.com) par la poste à Badminton Québec – 7665 Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7.



## Formulaire de déclaration des administrateurs (conflit d'intérêt)

---

Tout administrateur doit prendre connaissance du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs de Badminton Québec.

Il doit également s'engager à respecter le caractère confidentiel des renseignements reçus dans le cadre de ses fonctions et à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec les devoirs de sa charge d'administrateur.

Je déclare ne pas avoir d'intérêts susceptibles d'entrer en conflit avec les devoirs de ma charge d'administrateur.

**OU**

Je déclare que les intérêts suivants sont susceptibles d'entrer en conflit avec les devoirs de ma charge d'administrateur.

Liste non exhaustive d'exemples de conflits d'intérêts :

- être gestionnaire ou membre du personnel d'un membre actif ou associé de Badminton Québec;
- être administrateur au sein du conseil d'administration de l'un des membres actifs ou associés de Badminton Québec;
- être un entraîneur ou un officiel affilié appliquant sur certaines demandes de subvention;
- être un athlète actif sur la scène nationale ou internationale;
- être le parent d'un athlète ou d'un entraîneur impliqué dans les activités d'une équipe provinciale qui est sous la responsabilité de Badminton Québec.

---

---

---

---

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de Badminton Québec. Je reconnais en saisir le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérées dans ce Code.

---

Signature

---

Date

---

Nom

*Le présent formulaire est basé sur le document « Guide de politiques sur la gouvernance d'un OBNL » du Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ).*